

Délibération No.15-2022

**Validation de la décision du comité d'agrément de la Maison des auteurs
13 décembre 2021**

**Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du
mardi 29 mars 2022**

étaient présents

au titre de l'État

- . Mme Magali Debatte, préfète de la Charente
- . Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président
- . M. Jean-François Dauré, vice-président

au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Lefèvre, maire-adjoint
- . M. Gérard Desaphy, conseiller

Au titre de la Région Nouvelle-Aquitaine

- . Mme Martine Pinville, conseillère

Représentants du personnel

- . Mme Cerise Jouinot
- . M. Jean-Philippe Martin

Avaient donné pouvoir

- . Mme Stéphanie Garcia, conseillère départementale avait donné pouvoir à M. Gérard Lefèvre
- . Mme Anne Sophie de Gasquet, Personnalité qualifiée avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian

Étaient excusés

- . Mme Hélène Gingast, conseillère départementale

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Ludivine Jolly Rambaud, directrice de la culture, Grand Angoulême
- . M. Jean-Pierre Pagola, Paierie départementale de la Charente

Étaient présents en visioconférence

- . Mme Anne Sophie de Gasquet, Personnalité qualifiée
- . M Olivier Balez, personnalité qualifiée
- . Mme Isabelle Barrere, Région Nouvelle Aquitaine

Cité de la BD

- M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général, directeur général par intérim
- Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

L'assemblée s'accorde pour que la voix de M. Olivier Balez ne soit pas comptabilisée sur ce point.

présents : 9

pouvoir : 2

votants : 11 (sur 13 membres)

Délibération No. 15-2022

Validation de la décision du comité d'agrément de la Maison des auteurs 13 décembre 2021

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».

➤ Exposé des motifs

La commission - composée de Mai Nguyen, Alfred et David Prudhomme - a examiné **29 dossiers** au cours de sa session du **13 décembre 2021** (dont **trois** dossiers de renouvellement, **trois** dossiers pour la bourse de la SAIF et **trois** dossiers pour la bourse AC/E (Espagne)).

Profil des candidatures :

- Vingt et une candidatures concernent des projets de bande dessinée, six projets de film d'animation, un projet BD et série animée et un livre illustration jeunesse.
- Le partenariat établi avec la SAIF, société civile de perception et de répartition de droits d'auteur, qui attribue annuellement une bourse d'un montant de 5 000 € à un auteur dessinateur et/ou scénariste pour un projet d'écriture et/ou de réalisation de bande dessinée a été reconduit cette année encore.
- Acción Cultural Española (AC/E) et la Cité, en collaboration avec l'Institut Français d'Espagne / Ambassade de France en Espagne, ont renouvelé leur soutien à un projet de roman graphique d'un auteur espagnol. Le lauréat sera accueilli de janvier à juin 2022 à la Maison des auteurs.

Au cours de cette commission **13 dossiers** ont été acceptés (dont 3 renouvellements).

Liste des candidats acceptés :

Nouvelles candidatures

- Flora Ana Buda (Angoulême-Vendôme)
- Florence Gardelle (Orléat)
- Antonin Guillot-Vignot (Bourg-en-Bresse)
- Rodrigo Lujan (Argentine)
- Victoria Madera & Federico Piatti (Espagne)
- Ala Nunu (Portugal)
- Mathieu Poupon (Guenrouët)
- Maria Rakitina (Estonie)

Renouvellements

- Olivier Balez
- Sofia El Khyari
- Gwenaël Manac'h

Lauréate de la bourse de la SAIF

- Michaël Sterckeman (Rouen)

Lauréate de la bourse Espagne AC/E

- Beatriz Lema Rivera

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- De valider la décision du comité d'agrément de la Maison des auteurs du **13 décembre 2021**

Patrick Mardikian



Président du conseil d'administration de la Cité

